



© DEMFI

Diplôme Européen en Médiation Familiale Internationale
Rebaptisé en 2020 :

Développement et Étude de la Médiation Familiale Internationale LIVRET D'ACCUEIL

FORMATION D'APPROFONDISSEMENT EN MÉDIATION FAMILIALE INTERNATIONALE

Avant-Propos	Page 1
Historique	Page 2
La formation	Page 3
Dates et Lieu	Page 7
Tarifs	Page 7

AVANT-PROPOS

La formation d'approfondissement à la médiation familiale internationale, anciennement le DEMFI, se situe entre complexité, droit et États. La procédure internationale de droit privé doit être associée à un processus de médiation pour remettre du cœur dans une relation afin que le lien ne désespère pas et que l'intérêt de l'enfant soit pris en compte.

Lors de la Conférence de Budapest les 23 & 24 juin 2014, sous la Présidence du Ministère de la Justice Hongroise, en présence des Ministères de la Justice Allemande et Française, « Médiation en matière de déplacements internationaux illicites d'enfants », le Ministre de la Justice Hongroise, lors de son allocution d'ouverture, a souligné que la médiation n'est pas une logique de paragraphe mais une logique de cœur. Le droit ne refait pas une famille. La rencontre de Berlin les 15 & 16 décembre 2014 a mis l'accent sur la pertinence d'une formation appropriée et sur l'implication nécessaire des organisations judiciaires. La Conférence de clôture à Budapest les 18 & 19 juin 2015 sous la Présidence du Ministère de la Justice Hongroise, en présence des autorités centrales de nombreux pays européens, avec l'intervention d'Emily O'REILLY, Médiateure Européenne élue par le Parlement Européen, a précisé l'importance et la nécessité de la médiation familiale internationale et d'une formation appropriée où le DEMFI fut présenté. Ce travail collectif d'une année soutenu par la Commission Européenne a permis la publication d'un ouvrage : « Mediation in unlawful international child abduction cases » an amicable solution in the interest of children, traduit en Allemand, en Anglais, en Français et en Hongrois.

Les ruptures de communication, les séparations, les divorces en matière familiale dans le contexte international deviennent une affaire non plus intime, conjugale ou familiale, mais aussi sociale, idéologique, voire même diplomatique entre les États. Les Conventions internationales, les Guides de bonnes pratiques recommandent une appréhension humaine de la séparation. C'est une nouvelle liberté dans le droit international.

La médiation familiale internationale humanise les procédures. Le Médiateur Familial International, nouvel acteur du monde contemporain, doit mettre sa nouvelle compétence dans une mission d'humanisation entre processus et procédure, il s'inscrit naturellement dans le Droit Collaboratif et la Justice participative.

La formation proposée par AMORIFE International correspond aux nouveaux besoins du monde.

Pierre GRAND & Claudio JACOB, AMORIFE International



AMORIFE International, Association Loi 1901 N° W391006792
Siret 882 108 269 00029 - Prestataire Formations 27 39 01 287 39
Siège Social : 52, avenue Georges Pompidou F-39100 DOLE
+33 683 831 476 - secretariat@amorifeinternational.com



ADHÉRENT
160146

HISTORIQUE

I - Rapide historique de la formation à la médiation familiale internationale

1 - histoire du diplôme :

Un premier diplôme en médiation familiale internationale, le CEMFI (Certificat Européen en Médiation Familiale Internationale), fut créé en 2004 à l'IUKB (Institut Universitaire Kurt Bösch) à Sion dans le Valais en Suisse. Il fut "lancé" à la suite du Symposium de la Médiation à Sion et répondit aux besoins en médiation internationale, émis plus tard en 2005 à Crans-Montana, lors du Colloque Mondial de la Médiation qui aboutit à la "Déclaration de Crans-Montana" à l'adresse des élus, des politiques européens et mondiaux, des ambassadeurs, consuls, attachés parlementaires, en expliquant l'intérêt de la médiation familiale internationale et d'une formation spécifique.

En 2006 un premier groupe de médiateurs européens obtint le CEMFI. Le certificat était alors porté par l'IUKB et différentes instances européennes. La même année AMORIFE International est née sous la houlette de Claudio JACOB et Christine LORENZINI, tous deux détenteurs du CEMFI. En 2008 une seconde promotion eut lieu à Sion et Paris. Pascale SOUSSAN-DERRIEN, ayant obtenu son CEMFI rejoint AMORIFE International qui accompagne de nombreux processus en médiation, conventionnelle et judiciaire, familiale internationale à Monaco. Suite à une réorganisation des services l'IUKB arrêta sa formation en 2009.

En partenariat avec l'IRTS (Institut Régional du Travail Social) de Franche-Comté où Claudio JACOB a mis en place dès 2004, avec Joëlle PIOVESAN et Bernard PREUX, la formation du DEMF (Diplôme d'État de Médiateur Familial), AMORIFE International, spécialisée en médiation familiale internationale, a repris le "flambeau" de la formation internationale en 2010. Elle fut accompagnée dans cette démarche par le Service Social International (SSI) et le Groupement Pro-Médiation (GPM) en Suisse, le Centre de formation pour la médiation systémique Grégory Bateson en Italie. Le nouveau diplôme, appelé DEMFI en lieu et place du CEMFI, bénéficia également de l'appui de l'Institut International des Droits de l'Enfants à l'ONU grâce à la participation de Monsieur Jean Zermatten, son directeur. Il faut y ajouter d'autres collaborateurs Allemands, Anglais, Français, Néerlandais et Québécois. Une première promotion a terminé son cursus dans ce cadre en 2013, il s'est déroulé à Besançon, Genève et Milan.

AMORIFE International a modifié son organisation pédagogique pour permettre des accès plus diversifiés aux professionnels de la médiation et des champs de la psychologie, de la sociologie, du droit et du travail social. L'IRTS de Franche-Comté à Besançon est resté partenaire de cette formation.

AMORIFE International a été désignée par l'Autorité Centrale Française comme expert en formation à la médiation familiale internationale, en accord avec le Ministère de la Justice Hongroise et a fait partie d'un groupe d'experts européens en la matière. Elle a participé à ce titre à la conférence LEPCA à La Haye (Lawyers in Europe focusing on international Parental Child Abduction), à la Conférence de Budapest (Mediation in unlawful international child abduction cases, an amicable solution in the interest of children), à la rencontre de Berlin organisée par les Ministères de la Justice Hongroise, Française et Allemande et à la Conférence de clôture de Budapest pour le rendu du travail des experts en présence des trois Ministères de la Justice, de nombreuses autorités centrales européennes, d'avocats et de médiateurs européens.

Ces travaux avaient pour objectif d'harmoniser les pratiques de médiation familiale concernant les déplacements illicites d'enfants ainsi que les formations à la médiation familiale internationale (il en existait deux principales en Europe : celle dispensée en Allemagne par MIK et celle dispensée en France par AMORIFE International).

Une dernière promotion a terminé son cursus dans ce cadre fin 2017, il s'est déroulé à Dole.



2 - Situation actuelle :

Pour répondre à l'évolution des formations continues, AMORIFE International a été obligé de revoir ses objectifs et sa matrice pour réduire le format de la formation.

Nous nous sommes laissés une bonne année de répit avant de réfléchir à un nouveau format pour le proposer en 2020. Les événements sanitaires mondiaux liés à la pandémie par la COVID 19 nous ont fait reporter ce projet pour 2022.

II – la formation et sa reconnaissance

Cette formation ne revêt pas de caractère obligatoire pour traiter des situations de médiation familiale internationale. Elle est privée et le diplôme qui était délivré était un diplôme privé. Aujourd'hui une attestation de formation est délivrée sous conditions.

Formation et diplôme jouissent d'une reconnaissance par les autorités judiciaires, par les autorités centrales qui sont au cœur des litiges familiaux transfrontières. AMORIFE International s'est dotée, en plus, d'un réseau européen et mondial de formateurs de haut niveau qui renforce le degré de reconnaissance de cette formation.

La formation permet d'approfondir le droit international privé, de comprendre le fonctionnement des conventions internationales, d'appréhender la prévention des enlèvements d'enfants et la restauration des liens familiaux dans l'intérêt de l'enfant. Le cursus permet également de confronter les différentes cultures et religions de par le monde et de se créer un réseau international, de rencontrer des experts internationaux, d'acquérir une méthodologie adaptée pour mieux gérer les conflits transfrontaliers de demain. Elle humanise les litiges transfrontières.

Elle est incontestablement un atout au niveau européen et mondial pour celles et ceux qui travaillent ou souhaitent travailler au niveau international.

Nous sommes labellisés et agréés par la FFCM, Fédération Française des Centres de Médiation.

III – la Formation

- **La formation est accessible aux personnes diplômées, certifiées ou agréées en médiation. En France le DEMF, le DUM ou l'attestation d'une formation en médiation de 200 heures minimum est exigé.** La formation comprend 36 heures réparties sur 5 jours d'enseignements en Centres de formation (30 heures) et un module de 6 heures réparti en plusieurs séquences de visio-conférence.
- **Un niveau II est obligatoire pour l'entrée en formation (Bac +4).**

Claudio JACOB & Joëlle PIOVESAN

***Responsables
pédagogiques***



AMORIFE International, Association Loi 1901 N° W391006792
Siret 882 108 269 00029 - Prestataire Formations 27 39 01 287 39
Siège Social : 52, avenue Georges Pompidou F-39100 DOLE
+33 683 831 476 - secretariat@amorifeinternational.com





© DEMFI

Développement et Étude de la MÉDIATION Familiale Internationale

LA FORMATION

A/ LES OBJECTIFS

Cette formation modulaire a comme finalité de permettre aux professionnels de concourir à la prévention des enlèvements d'enfants et/ou au maintien des liens de l'enfant auprès des lignées parentales séparées dans un contexte international et/ou inter culturel, d'essayer de retravailler les relations, les valeurs et les filiations par-delà le droit en replaçant les personnes au centre de la scène. Discuter l'enfant selon les besoins de chacun dans son intérêt légitime.

Les professionnels de la médiation pourront y acquérir les compétences nécessaires afin d'œuvrer dans les situations de conflit où les questions de la distance, de l'internationalité, de l'inter culturalité, de l'inter religion et des différences de langages pourront être présentes.

Les principales acquisitions et réflexions porteront sur :

- Les outils méthodologiques spécifiques
- Les notions de droit privé international
- La découverte des conventions internationales
- Des connaissances sur les dimensions interculturelles et interreligieuses
- Les concepts de migration, d'émigration et d'immigration
- L'adaptation de la posture du médiateur
- La déontologie et l'éthique de la médiation internationale

B/ L'ACCES A LA FORMATION

- **Un niveau II est exigé pour l'entrée en formation.**
- Il faut être diplômé, certifié, accrédité ou agréé dans son pays en tant que médiateur. Pour la France le DEMF, le DUM ou l'attestation d'une formation en médiation de 200 heures minimum est exigé.
- **Les situations particulières** pourront être étudiées sur dossier et entretien.

C/ LES MODALITES DE REALISATION DE LA FORMATION

Pour toutes les personnes admises en formation :

- Cinq modules d'une journée de six heures en Centre de Formation + six heures de visio-



AMORIFE International, Association Loi 1901 N° W391006792
Siret 882 108 269 00029 - Prestataire Formations 27 39 01 287 39
Siège Social : 52, avenue Georges Pompidou F-39100 DOLE
+33 683 831 476 - secretariat@amorifeinternational.com



conférence divisées en plusieurs séquences. Une attestation de présence sera fournie à l'issue du module. Une attestation « visio-conférence » sera fournie à l'issue des 6 heures.

- En option, la réalisation d'un stage d'observation ou d'implication en milieu judiciaire international, ou avec des Médiateurs Familiaux Internationaux, de 14 heures.
- La rédaction d'une note de 5 pages minimum, présentée en fin de parcours.

D/ LES CONTENUS

1- Le droit

- Le droit international privé concernant les questions patrimoniales et successorales
- Les conventions internationales (La Haye, Luxembourg, Bruxelles IIbis, Droits de l'Enfant...)
- Les conventions bilatérales et l'exéquatur des jugements
- Présentation des autorités centrales
- Présentation de la justice réparatrice et/ou restauratrice et du droit collaboratif

2 - l'inter culturalité

- Les notions d'universalisme et de différentialisme
- Les couples et les familles bi nationaux ou multinationaux et/ou multiculturels
- Les contextes de migration, d'émigration et d'immigration
- Les impacts sociologiques et psychologiques pour les enfants des différences culturelles, religieuses et linguistiques

3 - La méthodologie en médiation familiale internationale

- Les spécificités de cette méthodologie au regard des pratiques traditionnelles de médiation
- La posture spécifique du médiateur familial international
- Les outils particuliers liés à la distance et aux différences linguistiques
- L'impact de l'interprète
- Exemples de médiations familiales internationales et exercices de mise en situation

E/ LE STAGE PRATIQUE, COMPLÉMENT EN OPTION

Chaque professionnel en formation pourra réaliser une observation et éventuellement une expérimentation d'une ou plusieurs séances d'un processus de médiation familiale dans un contexte d'internationalité et/ou d'inter culturalité ou encore de « médiation à distance ».

- Une convention de stage est alors passée entre AMORIFE International et l'organisme ou la personne recevant le stagiaire.
- Dans le cadre d'un organisme un tuteur de stage sera obligatoirement nommé.



F/ LA NOTE DE SYNTHÈSE

Elle est à rédiger puis proposée en fin de formation. Elle viendra rendre compte de l'ensemble du parcours du professionnel en formation.

G/ LES VOLUMES HORAIRES et L'ORGANISATION (correspondance en ECTS possible)

La formation dans sa totalité comprend 36 heures ou 50 heures avec l'option d'un stage pratique.:

- Cinq modules d'une journée en Centres de formation : 30 heures
- Des séquences d'1 heure 30 à 2 heures d'enseignement à distance : 6 heures
- Un stage pratique (optionnel) : 14 heures
- Le travail personnel en documentation, recherche et écriture n'est pas comptabilisé.

Les heures de télé-enseignement sont consacrées à la méthodologie, à l'analyse des pratiques professionnelles et aux échanges avec des praticiens expérimentés en matière de médiation familiale internationale.

A – les regroupements en Centre de formation sont des modules d'enseignements : Ils sont en langue française et peuvent être éventuellement traduits dans la langue d'un pays partenaire.

B – les séquences d'enseignements à distance ont un double objectif : être en relation d'enseignement avec des intervenants géographiquement éloignés d'une part et d'autre part permettre aux personnes en formation de s'expérimenter dans ce mode de communication spécifique très utile en médiation familiale internationale ou dans les médiations à distance.

C – les modalités d'enseignement sont interactives, laissant beaucoup de place aux échanges et à l'analyse de cas pratiques amenés par les intervenants et les personnes en formation.

D – les intervenants sont des formateurs qualifiés et reconnus issus de différents champs disciplinaires. Ils offrent une ouverture philosophique, culturelle et juridique multiple permettant une participation aux professionnels en provenance des cinq continents.

H/ LA VALIDATION DU CURSUS DE FORMATION

- L'assiduité :

- Présence obligatoire aux modules en Centre de formation et participation impérative aux séances de visio-conférence.

- La réalisation d'un stage pratique est optionnelle :

- 14 heures à réaliser en une ou plusieurs fois. Le choix doit être émis avant le commencement de la formation, lors de la demande d'inscription.



- Une attestation en langue française (ou bilingue français et une autre langue) du lieu de stage certifiant la réalisation de celui-ci est obligatoire.

- L'écriture d'une note de synthèse et sa validation :

- Cette note écrite sera rédigée en langue française et devra être validée par les responsables de la formation. Des échanges pourront avoir lieu avec les divers intervenants de la formation.

- Les personnes qui auront répondu aux critères d'assiduité, et présenté leur note de synthèse, réalisé leur stage pratique si ce choix a été émis, recevront leur attestation détaillée de formation.

Pour les personnes qui ne terminent pas leur cursus : une attestation de participation partielle au cursus de formation leur sera délivrée, elle restera valable trois ans pour permettre de terminer la formation.

DATES & LIEU

FORMATION PAR JOURNÉE ET PAR SÉANCES DE VISIOCONFÉRENCE	
Modules en Centre de formation : 5 lundis, vendredis, samedis ou dimanches sur 2 mois	
Séances en visioconférence	: programmation à la carte entre intervenant et groupe
Lieu du Centre de Formation	: DOLE (Jura) ou dans une autre ville en France
Lieu des séances en visio	: à la carte, au choix de l'intervenant et des participants

TARIFS

Formation de 36 heures & Formation de 50 heures avec l'option d'un stage pratique

A/ Formation de 36 heures sans stage pratique :

Financement personnel : 1080,00 €

Financement Employeur / OPCO : 1490,00 €

B/ Formation de 50 heures avec stage pratique :

Financement personnel : 1350,00 €

Financement Employeur/OPCO : 1950,00 €

Exonération de la TVA - Article 261-4 4^{ème} du CGI



AMORIFE International, Association Loi 1901 N° W391006792
 Siret 882 108 269 00029 - Prestataire Formations 27 39 01 287 39
 Siège Social : 52, avenue Georges Pompidou F-39100 DOLE
 +33 683 831 476 - secretariat@amorifeinternational.com



25% d'acompte exigés avec une inscription personnelle. Paiement du solde en plusieurs fois possible.

Financement employeur ou OPCO : validation du paiement de la totalité avant l'entrée en formation.

Paiements acceptés en euros (€) par CB, virement, Paypal, chèque bancaire, mandat national et international (frais à la charge de l'exécutant), espèce en monnaie en cours (mille euros maximum exclusivement en billets de banque), rendu en euros, (si monnaie étrangère : change effectué sur internet en prenant le cours du jour arrondi au cent supérieur).

Les acomptes ou paiements sont intégralement remboursés en cas d'annulation de la formation par AMORIFE International.

En cas d'annulation par un(e) participant(e) : l'acompte est remboursé intégralement si l'annulation intervient au minimum un mois (30 jours) avant la date du premier jour de la formation. Il est conservé en cas d'annulation par le (la) participant(e) à moins d'un mois (30 jours) avant le premier jour de formation, quelque-soit le motif d'annulation. Pour les paiements employeur/OPCO, celui-ci sera exigé pour les annulations de la participation du salarié intervenant moins d'un mois (30 jours) avant le premier jour de formation.

En cas d'annulation d'un contenu de cours ou d'une partie de la formation prévue, AMORIFE International s'engage à remplacer ledit contenu annulé et le temps imparti par une nouvelle organisation avec une qualité équivalente et des contenus similaires. Si des dates de formation doivent être modifiées, cela se fera obligatoirement en concertation avec l'ensemble des participants sur le principe majoritaire. Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être réclamé dans ces circonstances.

MERCI ! GRAZIE ! GRACIAS ! OBRIGADO ! DANKE ! KÖSZ ! TAKK ! HVALA ! THANK !

Claudio JACOB & Joëlle PIOVESAN, Responsables Pédagogiques.



AMORIFE International, Association Loi 1901 N° W391006792
Siret 882 108 269 00029 - Prestataire Formations 27 39 01 287 39
Siège Social : 52, avenue Georges Pompidou F-39100 DOLE
+33 683 831 476 - secretariat@amorifeinternational.com

